

Le roi règne, il ne gouverne pas. Il s'adresse au peuple belge

Jean-Claude Deroubaix

Maître-assistant Haute-école P-H Spaak 1050 Bruxelles

Corinne Gobin

Chercheure qualifiée FNRS/Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles
B-1050 Bruxelles

Abstract

In Belgium like in other countries where the political regime is a constitutional monarchy, the king reigns but does not govern. Nevertheless, the king may speak to the people using radio and television under the supervision of the government. We have studied the vocabulary of the speeches that king Baudouin has pronounced during his reign. We can see an evolution in the vocabulary more and more engaged in two domains : institutional problems of the kingdom and a kind of moral preoccupation. We think that using the regularity of his presence (Christmas and national holiday) and the utilisation of a very clean and correct vocabulary about institutions and family, the king found a way of using political influence supporting the catholic parties ideology.

Résumé

En Belgique, comme dans les autres monarchies constitutionnelles, le roi règne mais ne gouverne pas. Néanmoins, le roi peut s'adresser au peuple à la radio ou à la télévision sous la surveillance et la responsabilité du gouvernement. Nous avons étudié le vocabulaire des discours prononcés par le roi Baudouin durant son règne. Une évolution se marque dans le vocabulaire concernant deux domaines : les problèmes institutionnels du royaume et les préoccupations morales. La présence récurrente du roi sur les antennes et l'usage à ces occasions d'un vocabulaire très propre et très soigné touchant à la famille et aux institutions, offre au roi la manière d'user de son influence politique pour soutenir l'idéologie des partis catholiques.

Mots clefs : Lexicométrie. Discours politiques. Sociologie politique.

1. Introduction

Le roi règne mais ne gouverne pas. Tel est le principe qui règle les monarchies constitutionnelles.

Pourtant, le roi reste un élément essentiel du dispositif politique. En Belgique par exemple, il se manifeste par des actes (désignation d'un formateur d'un nouveau gouvernement, acceptation de la démission d'un gouvernement,...) mais aussi par des discours. Tout le monde connaît le parangon du discours du roi constitutionnel : le discours du trône que prononcent encore les reines d'Angleterre et des Pays-Bas. En lisant devant le Parlement ce discours, rédigé par le gouvernement, le roi ou la reine ne font que prêter leur voix à l'organe démocratiquement désigné pour administrer le pays.

En Belgique, le discours du trône n'est plus prononcé depuis 1918 et déjà à l'époque il s'agissait d'un événement rare, Albert n'en a prononcé que deux. Car Albert, mais déjà Léopold II, avait remarqué qu'en les prononçant, le roi endossait une politique avec laquelle il pouvait être en désaccord. Il est cependant d'autres types de discours dans lesquels il est difficile de distinguer la patte du gouvernement de celle du roi.

Ainsi, Baudouin a-t-il, en 42 ans de règne, prononcé 498 discours de tout type [Le colonel Neels en comptabilise 620 mais il compte pour deux les discours prononcés successivement en français et en néerlandais même si leur contenu est identique, (Neels, 1998)], du toast porté à un banquet à la communication télévisée en passant par les remises de décoration au personnel du palais royal. Chacun de ces discours a reçu l'autorisation du gouvernement, cependant, il est clair que le contrôle gouvernemental sur la rédaction de chacun de ces textes n'a pas la même densité. De l'exécutif que la constitution nomme simplement " le Roi ", nous avons déjà étudié les discours gouvernementaux (Deroubaix, 1996); il paraît donc logique de compléter cette étude par ceux du roi lui-même d'autant plus que ces textes sont rédigés semble-t-il par le roi ou son cabinet mais ne sont lus ou dits qu'après accord du gouvernement et parfois donc après modification. En effet, " les Souverains belges considèrent leurs discours comme une intervention personnelle où ils expriment leurs idées propres avec bien entendu l'accord du gouvernement et sous sa responsabilité, mais où ils ne sont pas de purs et simples porte-parole du gouvernement. " (André Molitor, 1994, page 102. André Molitor a été le chef de cabinet du roi Baudouin durant de longues années). D'une certaine façon, comme le dit par ailleurs André Molitor [1994], le roi exprime un projet à long terme à la différence du gouvernement plus soucieux de la gestion politique rythmée par les échéances électorales. L'étude des deux types de paroles de l'exécutif est donc obligatoire pour donner une image complète du discours du pouvoir. De l'aveu même des premiers ministres et des observateurs de la vie politique belge (Stengers, 1992 ou Molitor, 1994), le roi n'est pas sans influence et possède même un pouvoir certain, indépendant de celui du gouvernement. Au minimum, tente-t-il d'infléchir la politique gouvernementale.

Le colonel Neels qui a publié un recueil complet de ces textes royaux a sous-titré sa compilation : *Le testament politique, social et moral d'un noble souverain*, soulignant ainsi la triple qualité qu'aurait voulu imprimer à l'exercice de la magistrature royale le roi Baudouin et désignant par là-même les trois domaines d'influence que s'attribuait le roi.

Dans les discours du roi, nous proposons de distinguer quatre types : les discours liés à sa fonction de représentant de la Belgique pour le reste de monde, cela comprend les discours prononcés lors de visites officielles à l'étranger et lors de réception de chefs d'État et de gouvernement en Belgique, les discours liés à la représentation interne (remise de médaille, joyeuses entrées, remise d'étendard,...), les discours s'adressant aux corps politiques et aux corps constitués, enfin les discours directement adressés à la population par la voie de la radio et/ou de la télévision. L'ensemble de ces discours mériterait notre attention toutefois nous avons restreint le corpus au dernier groupe dans un premier temps.

2. Le corpus

Nous avons sélectionné un ensemble de discours particulièrement sensibles : ceux que le roi a adressés au peuple par la voie de la radio et/ou de la télévision. Documents politiques donc au sens où ils sont la manifestation de la présence d'un monarque au milieu d'un système parlementaire constitutionnel (une république avec un roi comme qualifiait le régime le roi Léopold I). Documents sociaux du moins dans l'intention puisqu'ils signalent au peuple qu'au sommet de l'État quelqu'un de bienveillant s'intéresse à son sort. Documents moraux car le roi Baudouin se donnait le rôle du gardien des valeurs morales et même religieuses.

Ces trois aspects ne sont pas présents de manière identique tout au long du règne de Baudouin. L'image du roi-saint s'est construite peu à peu. Il y a deux occasions où le roi s'est régulièrement adressé au peuple ainsi : le message de nouvel-an et/ou de Noël et le discours

du 21 juillet, fête nationale belge. Il y a au total 36 discours de ce genre. On pourrait y ajouter neuf autres discours diffusés de la même manière mais qui concernaient soit des Journées internationales du réfugié, contre la faim ou une communication sur les événements du Congo, ou encore des remerciements à l'occasion de célébration, anniversaire de règne, mariage.

1	Noël 61	13	Noël 80	25	Noël 87
2	Noël 62	14	Noël 81	26	Fête nationale 88
3	Noël 63	15	Noël 82	27	Noël 88
4	Noël 64	16	Fête nationale 83	28	Fête nationale 89
5	Noël 65	17	Noël 83	29	Noël 89
6	Noël 66	18	Fête nationale 84	30	Fête nationale 90
7	Noël 67	19	Noël 84	31	Noël 90
8	Noël 68	20	Fête nationale 85	32	Fête nationale 91
9	Noël 75	21	Noël 85	33	Noël 91
10	Noël 76	22	Fête nationale 86	34	Fête nationale 92
11	Noël 77	23	Noël 86	35	Noël 92
12	Noël 78	24	Fête nationale 87	36	Fête nationale 93

Le roi ne s'adresse ainsi directement à la Belgique qu'à partir de son mariage (1961), il interrompt ses messages de 1969 à 1975 et il double leur fréquence à partir de 1983. Sur 498 discours, 45 s'adressent directement au peuple par la radio et la télévision, 81 sont destinés aux autorités politiques, administratives et judiciaires, 25 à des militaires, 264 sont des discours "protocolaires" prononcés à l'occasion de visites royales en Belgique ou à l'étranger, et à l'occasion de réception de chefs d'état ou de gouvernement en Belgique, enfin les inaugurations, les anniversaires d'institutions, les réceptions de diplôme de docteur *honoris causa* fournissent les 83 autres discours recensés par le colonel Neels.

3. Le vocabulaire

L'ensemble des discours de notre corpus comprend 26871 occurrences de 3834 formes lexicales distinctes.

Les cent formes les plus fréquentes nous fournissent une première indication du vocabulaire utilisé qui se distingue par l'usage fréquent de *nous, vous, notre, je, nos, pays*. Le discours est très personnalisé, le *nous* n'est pas majestatif mais représente soit Baudouin et Fabiola car le roi associe souvent sa femme aux vœux qu'il formule, soit l'ensemble formé par le locuteur et ses auditeurs. La référence au pays ne surprend pas, le roi est effectivement le symbole de l'unité du pays. Ce rôle unificateur est perçu de plus en plus comme important devant la montée des idées séparatistes en Flandre. Il sert de justification visible au maintien du système monarchique.

1 de	2 et	3 la	4 l	5 à
6 les	7 des	8 d	9 nous	10 le
11 qui	12 que	13 dans	14 en	15 est
16 une	17 pour	18 un	19 vous	20 notre
21 ce	22 il	23 plus	24 se	25 je
26 au	27 nos	28 du	29 a	30 pays
31 aussi	32 s	33 cette	34 pas	35 sont
36 ne	37 qu	38 aux	39 tous	40 mais
41 ces	42 entre	43 leur	44 par	45 être
46 c	47 sur	48 ont	49 avec	50 tout

Posant qu'il existe un vocabulaire particulier au discours royal qui doit peu aux circonstances mais marque en quelque sorte le discours comme celui du magistrat moral que se veut le roi Baudouin, nous pouvons trouver la trace de vocabulaire dans les formes les plus fréquemment mises à contribution. Ce sont celles qui se répètent le plus, celles qui fournissent la musique de fond du discours (le vocabulaire du genre) et celles qui permettent de l'exprimer (formes-outils). Cependant, il nous a semblé plus judicieux d'utiliser l'analyse des spécificités (Lafon, 1984) en vue de mieux délimiter le vocabulaire commun à l'ensemble des discours royaux. Mais au lieu de nous intéresser aux formes spécifiques à l'un ou l'autre discours, à l'une ou l'autre partie du corpus, nous braquerons le projecteur sur les formes banales, celles qui, au seuil de 1 %, ne déclenchent aucun diagnostic de spécificité.

Forme ou seg.répété	F	Forme ou seg.répété	F	Forme ou seg.répété	F
De	1458	entre	93	moi	45
Et	927	être	90	d'une	44
Les	554	sur	87	ses	44
D	407	à l	86	que nous	43
Le	395	de notre	79	Belgique	43
Dans	339	tout	73	peut	43
En	328	autres	67	mes chers	43
Un	225	à la	65	et les	42
Notre	208	n	64	avenir	42
De la	158	compatriotes	58	encore	42
Au	144	doit	57	mes chers compatri>	42
De l	140	noël	55	dans la	41
Du	139	dans le	55	on	41
Pays	135	mes	53	été	40
Aussi	122	chacun	52	faut	40
S	121	même	51	très	39
Cette	120	chers	48	ensemble	39
Sont	114	de nos	47	chez	38
Ne	112	autre	46	si	38
mais	105	chers compatriotes	46	la Belgique	37

Le tableau des soixante formes et segments répétés (Salem A, 1987) banals les plus fréquents contient évidemment les formes qui renvoient à la fête de Noël ou à la fête nationale ainsi que la formule systématiquement utilisée par le roi pour s'adresser au peuple, *mes chers compatriotes*. Dans la suite des formes classées par ordre de fréquences décroissantes, on retrouvera les références aux *valeurs* (rang 123, fréquence de 22), à l'*esprit* (R=149, F=19), au *respect* (R= 129, F= 22), au *cœur*(R=141, F=20) au *courage* (R=170, F=19), etc. qui participent à la tonalité morale des discours. La référence explicite à *la reine et moi* (R=104, F=26) ainsi qu'au *foyer* (R=325, F=10) ou aux *familles* (R=212, F=15) souligne l'évidence que c'est le couple ou mieux la famille qui est l'unité principale de la vie sociale. Cette association de la reine est d'autant plus remarquable qu'en somme, dans le droit constitutionnel belge, la reine n'apparaît nulle part. Le roi règne seul. Il est vrai que la coutume lui réserve une place, lui impose de paraître au côté du roi, mais non de prendre part à la fonction royale. Pourtant, le roi l'y associe et l'invite même à prendre la parole lors de certaines de ses allocutions.

Sur fond de ce vocabulaire banal, qu'une comparaison avec d'autres discours institutionnels, royaux ou gouvernementaux devrait permettre de mieux cerner encore, se détachent d'autres formes, celles qui vont exprimer la préoccupation royale du moment. L'analyse factorielle des correspondances du tableau construit à partir de la répartition entre les trente-six parties des

formes dont la fréquence est au moins égale à cinq nous permet de mettre en évidence les types de vocabulaire mobilisé dans chaque discours.

Le plan factoriel (*voir figures 1 et 2*) formé par les deux premiers axes illustre la différence entre les discours de vœux du début du règne du couple royal qui se situent dans la partie positive du plan et les discours tardifs qui montrent une implication plus forte dans le champ politique (références au changement institutionnel belge et à la construction européenne) et dans le champ moral (l'éducation de la jeunesse, la protection de l'enfance). L'axe deux différencie fortement ces deux champs en opposant les discours sur le *foyer*, la *jeunesse*, les *enfants*, *l'éducation* à ceux qui traitent des problèmes institutionnels belges et européens. Ce sont les discours les plus récents qui se polarisent le plus fortement entre ces deux thèmes. La convention des Nations Unies sur le droit des enfants occupe une position intéressante dans la partie supérieure du plan. En effet, la reine Fabiola s'est intensément engagée dans le processus de mise au point et d'adoption de cette charte, transposant au niveau international les préoccupations du couple royal en Belgique et leur moyen d'action et d'influence puisque cette convention est pour l'essentiel un document de recommandations morales plus qu'un instrument juridique contraignant.

Par ailleurs, le plan opère une séparation entre les discours de Noël et ceux des fêtes nationales. Tous les discours du 21 juillet se trouvent à gauche sur le plan factoriel, la plupart des discours de Noël à droite. Les discours de fin d'années se caractérisent en effet par le recours aux formules de vœux. Le long silence du début des années 70 ne se remarque pas ; la reprise se fait en douceur les parties 8 et 9 ayant un contenu similaire. Cependant, on constate une évolution dans les discours de Noël qui avec le temps se charge de plus en plus de contenu autre que la simple expression des vœux traditionnels. Ainsi trois discours de Noël se démarquent particulièrement : le premier (P27, 1988), se place délibérément sur un plan institutionnel tout en conservant une tonalité moralisante ; il s'agit d'un appel civique au peuple belge pour la réussite de la réforme fédérale qui vient d'être approuvée, les deux autres (P19, 1984 et P29, 1989) relèvent des préoccupations d'éducation de la jeunesse aux valeurs familiales et civiques ; le premier prend prétexte de l'Année internationale de la Jeunesse, le deuxième de l'adoption par les Nations Unies de la convention sur les droits de l'enfant.

Soulignons aussi que la part d'inertie expliquée par ce plan est faible (12 % soit 6,2 et 5,8 % respectivement pour chacun des deux axes), ce qui s'explique au moins en partie par la répétition d'un vocabulaire commun à l'ensemble des discours royaux de ce corpus. Cela n'enlève rien à la possibilité de le commenter tant l'interprétation semble assurée (Deroubaix, 1996).

4. Conclusions

À la différence des commentateurs politiques qui ont toujours mis l'accent sur l'apparition soudaine d'un terme dans le discours royal (première référence au fédéralisme ou à l'amnistie des collaborateurs de la seconde guerre mondiale), nous pensons que le discours royal remplit une double fonction à la fois politico-sociale et morale et que plus que le recours à un terme particulier, c'est la répétition des mêmes problématiques, l'utilisation systématique d'un vocabulaire de la morale qui fait la particularité du discours royal. C'est aussi cette tonalité qui lui permet de trouver une place dans le système politique belge sans empiéter apparemment sur les prérogatives gouvernementales tout en appuyant les partis qui au sein du gouvernement représentent la ligne catholique, la plus traditionnellement familialiste.

En quelque sorte le vocabulaire banal mais répété du corpus a plus d'importance que le vocabulaire qui différencie les textes successifs. En l'occurrence, l'inertie qui caractérise ce discours lent à changer symbolise à la perfection la très progressive transformation de l'État belge, la révolution institutionnelle rampante qui a mené à la fédéralisation et conduira peut-être à l'éclatement. Avec le temps pourtant, l'intervention publique du roi dans la vie politico-sociale se fait plus visible : on est passé du seul prononcé d'un discours de vœux de Noël, à l'alternance d'un discours plus socio-politique (fête nationale) et d'un discours de vœux (Noël) à l'expression de deux discours socio-politico-moraux à la fin du règne.

Les préoccupations plus proprement politiques du binôme gouvernement-roi se manifestent sans doute plus clairement encore dans les textes lus devant des autorités publiques. Et ce sera l'étape prochaine de notre étude du discours institutionnels belges après les déclarations gouvernementales et les interventions télévisées du Roi.

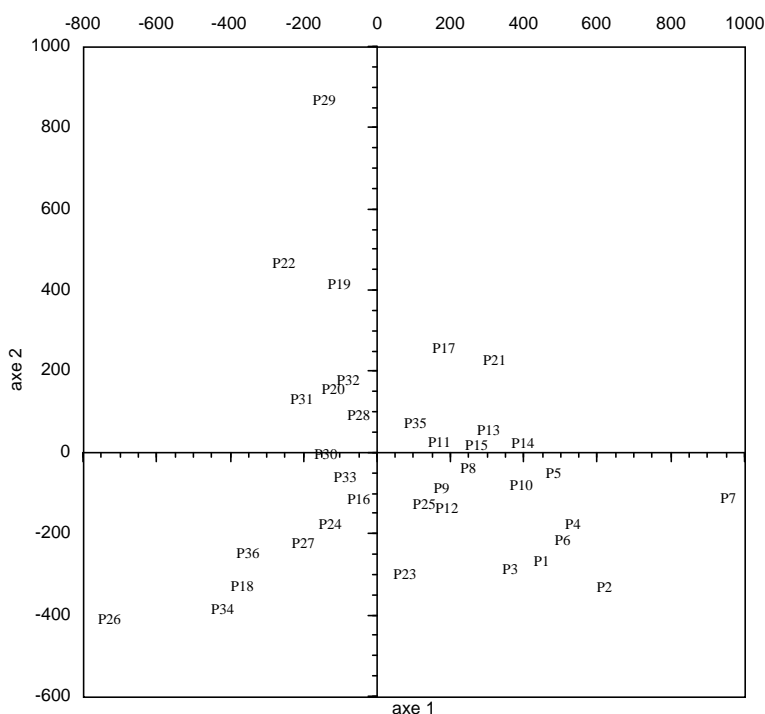


Figure 1 : Plan factoriel des axes 1 et 2 d'une analyse des correspondances du tableau lexical tronqué à la fréquence 5 ; les parties du corpus (de P1 à P36)

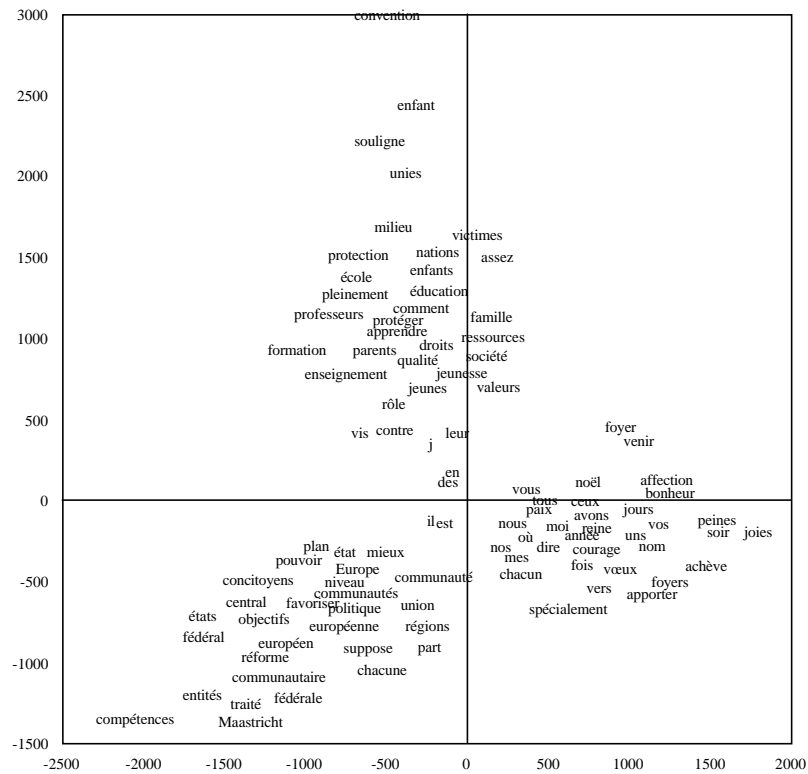


Figure 2 : Plan factoriel des axes 1 et 2 d'une analyse des correspondances du tableau lexical tronqué à la fréquence 5 ; les formes les plus contributives

Références

- Deroubaix J.-Cl. (1996). *Les déclarations gouvernementales en Belgique (1944-1992). Étude de lexicométrie politique*, thèse pour le doctorat en sciences du langage, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris 3.
- Gobin C. et Deroubaix J.-Cl. (1987). Du Progrès, de la Réforme de l' État, de l' Austérité, une analyse du lexique de 25 ans de Déclarations gouvernementales en Belgique. *MOTS*, n°15.
- Lafon, P. (1984). *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*. Slatkine-Champion.
- Mabille X. (1992). *Histoire politique de la Belgique*. CRISP.
- Molitor A. (1994). *La fonction royale en Belgique*, CRISP (2^{ème} édition).
- Neels P.J.V. (1996). *Nous, Baudouin, Roi des Belges. Le testament politique, social et moral d'un noble souverain*. Balen, Eurodef.
- Perin F. (1969). *La démocratie enrayée. Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958*. Institut belge de science politique - Bruxelles.
- Salem, A.(1987). *Pratiques des segments répétés. Essai de statistique textuelle*. Klincksieck.
- Stengers J. (1992). *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*. Duculot.